

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 26 septembre 2013 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 8ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité.

35 conseillers sont présents, 8 sont excusés et 1 absent.

Excusés :

Blein Eric, Chambaz Nathalie, Durussel Ernest, Favre Eric, Macherel Jean-Daniel, Mertens Elisabeth, Sinner Corinne, Stäubli André.

Absents :

Christener Paul

Le Président assermente M. Daniel Grenno suite à la démission de M. Antonio Landrove.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013;
2. Communication(s) de la Municipalité;
3. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour un bassin de rétention, le remplacement de la conduite d'eau sous pression et le doublage du collecteur des eaux claires à la rue de la Rigolette ;
4. **Préavis No 06/13** –demande de modification du Préavis No 06/09 « Demande d'un crédit de Fr. 1'485'000.—destiné à financer le remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau de la commune, entre le réservoir de la Condamine et le chemin de Valire », adopté par le Conseil communal de 29 septembre 2009 ;
5. **Préavis No 07/13** – Arrêté d'imposition 2014 ;
6. **Préavis No 08/13** – Demande d'autorisation d'emprunter avec anticipation jusqu'à concurrence de Fr. 10 millions;
7. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment locatif du centre communal ;
8. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la réfection de la rue du Château et de la route de Genolier ;
9. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour le projet de construction d'une déchetterie intercommunale « en Messerin » ;
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé et accepté à l'unanimité, moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013 est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

2. Communications de la Municipalité

➤ **Jacques Mugnier, Syndic**

Le syndic excuse Monsieur le Municipal Christophe Challandes qui est absent.

Déchetterie intercommunale

Le PPA est passé en consultation dans les différents services du canton. Il nous est revenu avec quelques remarques notamment pour ce qui concerne la compensation des surfaces d'assolement. Les Municipaux de Prangins et de Duillier en charge de ce dossier ont rencontré début août une responsable du SDT à Lausanne afin de faire le point sur ce dossier.

Un préavis sera déposé lors de notre prochain conseil demandant la modification du plan des zones au lieu-dit « le Moulin » pour les parcelles no 413, no 415, DP18 de la commune de Duillier. Il s'agit des deux parcelles agricoles bordant le stand de tir, l'une du côté Jura et l'autre du côté Lac. Ces champs, propriété communale, sont exploités par M. Didier Frei, agriculteur de notre village. L'Etat souhaite que la commune de Duillier déclasse ces deux zones en « zones agricoles protégées ». La Parcelle 413 est actuellement classée en zone d'utilité publique et la 415 en zone de verdure. Ces déclassements sont conditionnés à la réalisation de la déchetterie intercommunale. Si cette dernière devait, pour une raison ou une autre, ne pas se réaliser, ces zones ne seraient pas déclassées.

Un autre préavis sera certainement déposé pour la réalisation de cette déchetterie à l'occasion de notre séance du conseil communal de décembre ou lors du premier conseil de 2014. Nous espérons pouvoir bénéficier de cette installation en début d'année 2015.

Déchetterie provisoire

Le Tribunal cantonal n'a toujours pas statué sur le recours qui bloque depuis le début de l'année la réalisation de cette installation. Notre Ecoparc reste donc pour l'instant à disposition pour les déchets triés.

Gestion des déchets – taxe au sac

Le volume des ordures ménagères est resté stable depuis l'introduction de cette taxe. Un bulletin avec diverses informations sera envoyé aux habitants dans le courant de cet automne.

Réfection de la chaussée.

La dernière étape des travaux de réfection de nos chaussées a été réalisée début juillet.

Giratoire des Murettes

Les travaux ont démarré le 2 septembre 2013. Les travaux de préparation sont importants, beaucoup de conduite se croisant à cette endroit. Nous espérons que cela ne retardera pas la construction de cet ouvrage et que les délais prévus pour la fin de l'année seront tenus.

Réaffectation de l'ancienne poste

Les travaux respectent les délais. Nous espérons déménager notre administration entre la fin de cette année et le tout début de l'année prochaine. Les économies actuellement réalisées sont de l'ordre de plus de Fr 100'000.—par rapport au budget initial.

Secrétaire municipale

Notre secrétaire municipale a réussi avec brio le premier module de cadre de l'administration.

➤ **Claude Bosson**

Tempête du 20 juin 2013:

La tempête a fait de très gros dégâts sur la commune. Des mesures ont été prises dès le lendemain pour garantir la sécurité. Une des principales mesures était d'assurer le dégagement de la Promenthouse pour éviter qu'en cas de nouveaux orages les arbres qui la recouvraient ne soient en partie emportés et forment des barrages, notamment au niveau des ponts. Cette obligation légale incombe aux communes.

Pour les parties privées, des conventions ont été signées avec tous les propriétaires riverains afin de définir les modalités pour les interventions sur leurs domaines respectifs. Notre garde forestier, en compagnie de plusieurs équipes se sont mis au travail afin de libérer en priorité ce que l'on appelle le gabarit hydraulique, soit la Promenthouse et ses abords immédiats.

Nous avons fait appel également à la Protection civile qui a contribué, de manière bénévole, pendant une semaine au déblaiement.

Quant aux coûts, ceux-ci ne seront pas négligeables. Duillier étant la commune la plus touchée, nous avons fait office de commune boursière et de coordination.

Pour le gabarit hydraulique, le déficit, après la vente du bois, est pris en charge à raison de 58% par le canton. Le solde se répartit de manière paritaire, soit 21% à la charge de la collectivité. Pour le domaine privé, les coûts sont à la charge des propriétaires.

Le dossier n'étant pas clos, je n'ai pas de chiffres à vous communiquer.

Suite à cette tempête, les pins ont été fortement endommagés et une bonne partie de ceux-ci commencent à dépérir. Ce dépérissement provient d'un champignon qui se développe lorsque ceux-ci subissent un gros stress. Un risque de contamination n'est pas exclu. Plusieurs demandes d'abattage nous sont parvenues et d'autres vont suivre.

Chemin du Four

Les travaux se sont déroulés comme prévus, soit pendant les vacances pour diminuer les nuisances pour les écoliers. Le matériel et les roulottes de chantier resteront en place jusqu'à la fin des travaux du chemin du Molard.

Chemin du Molard

Les travaux de remplacement des conduites d'ESP et d'évacuation des eaux viennent de démarrer. Les services industriels de Nyon profiteront de ce chantier pour installer une conduite d'alimentation en gaz vu qu'une dizaine de propriétaires ont manifesté leur intérêt. Sauf surprise de dernière minute, ce chantier devrait se terminer avec les fêtes de fin d'année.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

CAPS

Les comptes pour l'année scolaire 2012-2013 sont arrêtés et c'est avec plaisir que je vous informe que la perte sur l'exercice est d'environ Fr. 30'000.-- au lieu des Fr. 100'000.-- budgétisés. Une bonne gestion des charges et une augmentation régulière de la fréquentation de notre structure en sont les principales raisons. Un grand merci à l'équipe en place pour tout le travail fourni.

L'association du Petit Casse-Croûte en vacances accueillera les enfants en âge scolaire durant les vacances d'octobre prochain. Il reste des places disponibles. En cas d'intérêt, vous pouvez contacter Mme Coddron ou moi-même.

AISE

Lors du conseil intercommunal de l'Aise, Mme Pralong, déléguée de la commune de St-Georges a été élue à la Présidence du CODIR. J'espère que nous pourrons enfin travailler dans un climat serein et trouver des solutions quant à l'harmonisation des cantines, la révision de nos statuts et l'enclassement des 1200 élèves dans les bâtiments existants et à construire. Tout ce programme est à réaliser dans des délais assez courts, puisque l'échéance est fixée à la rentrée 2015/2016 pour la mise en place des pôles Harmos.

Fondation Plein Sud à Begnins

D'ici 15 jours, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour devenir locataire d'un des 28 appartements de Plein Sud à Begnins. Ces logements seront disponibles au 1er avril 2014 au plus tard. Une commission admission, dont je fais partie, traitera les dossiers selon un ordre prioritaire que nous avons fixé. Etre domicilié soi-même ou ses proches dans une commune membre de la SA étant l'une des conditions principales. Pour celles et ceux qui ont des questions ou qui souhaitent s'inscrire ou inscrire leurs proches, je me tiens à votre disposition en fin de séance.

Patrouilleur

Il manque 1 ou 2 patrouilleurs pour le vendredi après-midi et/ou pour des remplacements. L'équipe en place est restreinte alors que le travail est indispensable au vu du nombre d'enfants qui traversent la commune.

3. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour un bassin de rétention, le remplacement de la conduite d'eau sous pression et le doublage du collecteur des eaux claires à la rue de la Rigolette

Claude Bosson présente le réseau d'eau du village avec une vue d'ensemble des travaux à effectuer ces 5 à 6 prochaines années.

3 candidats se proposent : Hélène Baudet, Sascha Linder et Pascal Berger.

Ils sont élus par acclamation.

4. Préavis No 006/13 — demande de modification du Préavis No 06/09 « Demande d'un crédit de Fr. 1'485'000.—destiné à financer le remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau de la commune, entre le réservoir de la Condamine et le chemin de Valire », adopté par le Conseil communal de 29 septembre 2009 ;

Oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 07/13 – Arrêté d'imposition 2014 ;

Où le rapport de la commission de gestion et des finances;

L'amendement de la commission de gestion pour le maintien de l'impôt au taux actuel, soit 66% de l'impôt cantonal de base est accepté à l'unanimité;

Le préavis dûment amendé est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 008/13 – demande d'autorisation d'emprunter avec anticipation jusqu'à concurrence de Fr. 10 Mio

Vu le préavis municipal

Où le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil Communal décide

- d'accepter l'amendement de la commission de gestion de fixer un plafond de charges d'intérêt à 150'000 CHF par année pour le montant emprunté
- d'accepter le préavis municipal No 008/13 dûment amendé
- d'autoriser la Municipalité à emprunter avec anticipation jusqu'à concurrence de CHF 10 millions auprès d'établissements offrant les meilleures conditions avec un plafond de charges d'intérêts à CHF 150'000 F par année.

Michel Peytregnet précise que la Municipalité accepte le préavis

L'amendement est accepté à l'unanimité

Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité.

Michel Peytregnet remercie au nom de la Municipalité les membres du conseil pour la confiance accordée.

7. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment locatif du centre communal;

3 candidats se proposent : Sébastien Maillard, Daniel Grenno, Glenn Michel

Ils sont élus par acclamation

8. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour la réfection de la rue du Château et de la route de Genolier;

3 candidats se proposent : Patricia Maye, Rudolf Schwaerzel et Dario Fossati

Ils sont élus par acclamation

9. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes pour le projet de construction d'une déchetterie intercommunale « en Messerin »;

3 candidats se proposent : Eric Favre, José Riquez, François Blanchoud

Ils sont élus par acclamation

10. Divers et propositions individuelles

Claudine Vanat Gachat : une fête de fin d'année sera organisée à la fin de l'année scolaire suite au départ à la retraite de 3 enseignantes. Nous serons à la recherche de bénévoles.

Christian Chambordon : pourquoi des commissions sont nommées pour des thèmes touchant les travaux alors qu'il y a une commission d'urbanisme ?

Sacha Linder demande que le point soit également étudié par la commission de l'urbanisme.

Le Président précise que l'usage est de nommer beaucoup de commission ad hoc pour que les conseillers soient informés sur les différents aspects du village.

Le syndic reconnaît que la remarque est pertinente et la commission de l'urbanisme sera également sollicitée pour les dossiers qui concernent les travaux.

Patricia Maye : maintenant que les travaux avancent pour la déchetterie définitive, est-ce qu'il vaut toujours la peine de continuer les démarches pour la déchetterie provisoire ?

Le syndic : il est clair que les calculs des coûts avaient été faits pour une utilisation prolongée de la déchetterie provisoire. Il est cependant possible que des opposants se manifestent contre la déchetterie définitive.

Le syndic tient également à souligner la qualité du travail de la commission de gestion et des finances.

Le syndic précise également qu'une prochaine séance sera organisée pour la nouvelle loi sur les communes.

Marco Coletta : quelle est la situation actuelle du PIR par rapport aux votations des communes ?

Le syndic : 5 communes l'ont refusé. 8 communes doivent encore voter. Pour l'instant le PIR est accepté, mais la décision ne sera connue que lorsque toutes les communes se seront prononcées.

Hélène Baudet : au vu de la diminution des ordures ménagères, une augmentation des papiers a-t-elle été constatée ?

Le syndic : une augmentation des plastiques a été constatée, des informations plus détaillées seront transmises dans le bulletin d'information.

Pascal Berger : dans le préavis, la taxe au sac impliquait une diminution du taux d'imposition de 2%, l'enlèvement des ordures ménagères n'étant plus financé par les impôts.

Michel Peytregnet : sur les 220'000 F, il y avait des revenus d'un montant de 80'000 F provenant de la taxe sur l'eau qui a été supprimée. Au mieux le taux d'imposition aurait pu baisser des 2 points d'impôt.

Pascal Berger : est-ce que le taux d'imposition ne devrait pas alors baisser de 2 points d'impôt l'année prochaine ?

Michel Peytregnet : il est difficile de prévoir pour 2015. il faut cependant savoir que les revenus baissent et que les investissements prévus par le PIR augmenteront les charges.

Pascal Berger : avec l'introduction de cette taxe, les personnes trouvent qu'il y a eu une augmentation de la taxe au sac

Michel Peytregnet : dans la logique arithmétique, oui, il y a 2 points d'impôt de plus, mais dans l'ensemble les comptes sont dans le rouge en 2012 et, sans la bonne nouvelle de la péréquation financière, c'est une augmentation du taux d'imposition qui aurait été demandée pour équilibrer les comptes.

Sébastien Maillard aurait trouvé logique et normal de repousser le conseil communal du 20 juin 2013 au vu de la tempête de grêle qui s'est abattue sur le village quelques heures auparavant et des dégâts occasionnés.

Le Président remercie pour la remarque et précise qu'il est difficile de renvoyer une séance à la dernière minute avec l'impossibilité de la fixer à nouveau dans un délai très proche.

Patricia Maye : en quoi consiste le plan d'investissement de la législature ?

Le syndic : ce sont des visions d'avenir pour la commune, mais il pourrait y en avoir d'autres. Ceux qui ont été cités sont ceux déjà discutés avec les membres de la Municipalité.

Le Président remercie les membres des commissions et les membres du bureau pour le travail accompli ainsi que les personnes présentes et clôt la séance à 21h12.

Le Président

La secrétaire

Willy JAQUES

Brigitte PEREZ